



Commune de **Château-Thébaud**
Communauté d'agglomération **Clisson,**
Sèvre et Maine Agglo
Canton de **Vertou-Vignoble**
Arrondissement de **Nantes**
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 23
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 22

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
JEUDI 8 OCTOBRE 2020**

Le premier octobre deux mille vingt le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le huit octobre deux mille vingt.

Le Maire,

Le huit octobre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,
Procès-verbal affiché le quinze octobre 2020

Étaient présents :

M. BLAISE Alain
Mme LECORNET Valérie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
M. TOUZEAU Nicolas
M. COCHIN Thierry
Mme BRILLOUET Corinne
M. GOURAUD Patrick
M. PRUD'HOMME Christophe

Mme LEHUCHER Laurence
M. MATHE Christophe
M. ROBIN Denis
Mme ELINEAU Nathalie
Mme DEGOSSE Lysiane
Mme DELPORTE Karine
Mme AUGER Edwige
Mme LEMAITRE Séverine

Mme MAISDON Sophie
M. DELHOMMEAU Stéphane
M. DROUARD Pascal
Mme MOREAU Francine
M. MORISSEAU Thomas
M. LANDREAU Guillaume

Absents :

Mme HERMON Viviane qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie

Secrétaire : Mme LEHUCHER Laurence

M. le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte rendu de la réunion du 10 septembre 2020.

Considérant qu'il n'y a plus de remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte rendu de la réunion du 10 septembre 2020.

1 Tableau des effectifs : création de postes en contrat aidé

Vu le tableau des effectifs approuvé par délibération n°1 du 15 avril 2019,

M. TOUZEAU explique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de renforcer le service enfance jeunesse. Les possibilités actuelles de contractualisation avec l'Etat sont intéressantes avec une aide de 40% sur 20h. Ce contrat permet une formation du jeune et un accompagnement individualisé avec le soutien de la Mission Locale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** :

La création de 2 postes en contrats de type Parcours Emploi Compétence sur 28,5h et 24,5h.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer le (ou les) contrat(s) correspondants

➤ **APPROUVE** le tableau des effectifs suivant :

Filière	Grade	Echelle	nombre	nbre/grade et quotité horaire	Service	durée de service (en h)
Administrative	Attaché principal	A2	1	1	Administratif	35
Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	B1	1	1	Administratif	35
Administrative	Rédacteur	B1	1	1	Administratif	35
Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	C2	1	1	Administratif	35
Administrative	Adjoint administratif territorial	C1	1	1	Administratif	8
Animation	Animateur principal de 1ère classe	B3	1	1	Animation	35
Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C3	1	1	Animation	35
Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C2	1	1	Animation	35
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	1	1	Animation	30
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	1	1	Animation	22
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	1	3	Animation	28
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	1	Technique	35
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	1	Technique	35
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	3	Technique	35
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	1	1	Scolaire	33,5
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	1	Scolaire	16,3
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	1	Scolaire	24
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	1	Scolaire	16
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	1	Scolaire	13
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C1	1	1	Scolaire	27
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C1	1	1	Scolaire	30
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	2	Scolaire	30
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	1	Scolaire	17,5
Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	C3	1	1	Scolaire	29,7
Sociale	ATSEM principal de 2ème classe	C2	1	2	Scolaire	29,7
Patrimoine	Adjoint du patrimoine	C1	1	1	Bibliothèque	12
Total			32	32		

Animation	CDD / Rempla titulaire		1	1	Animation	35
Animation	CDD / Rempla titulaire + besoin oc.)		1	1	Animation	22
Animation	CDD / contrat PEC		1	1	Animation	28,5
Animation	CDD / contrat PEC		1	1	Animation	24,5
Total			4	4		

2 Extension de réseaux / Le Bois Joli / GFA Salmon

Vu le certificat d'urbanisme n° CU 044037 19A 4151 accordé le 16 janvier 2020 ;
Vu la DP de division 044 037 20A2037 accordée le 21 septembre 2020 ;
Vu l'avis du SYDELA en date du 04/09/2020 précisant la nécessité et le coût de l'extension de réseau électrique nécessaire au raccordement de la construction concernée, sur la parcelle cadastrée A n°1053 ;
Vu l'avis d'ATLANTIC'EAU en date du 10/09/2020 précisant la nécessité et le coût de l'extension de réseau d'alimentation en eau potable nécessaire au raccordement de la construction concernée, sur la parcelle cadastrée A n°1053 ;

M. COCHIN explique que dans le cadre d'un projet de logement de fonction agricole une extension des réseaux électrique, téléphonique (8 814,64€) et eau (4 548€) est prévue. L'intégralité des travaux reste à la charge du bénéficiaire. La commune s'engage à réaliser les travaux sur le domaine public avec les Syndicats concernés et le bénéficiaire s'engage à rembourser la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la signature d'une convention de participation financière dans le cadre de des extensions de réseaux nécessaires aux raccordements d'un projet d'habitation au Bois Joli (parcelle A1053).
- **S'ENGAGE** à la signature des conventions avec :
SYDELA : réseaux électrique, téléphonique pour 8 814,64€
ATLANTIC'EAU : réseau d'alimentation en eau potable pour 4 548€
- **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdites conventions

3 Règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. Il est proposé de reconduire le règlement de la précédente mandature.

M. le Maire rappelle que le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau. Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur (chapitre I), d'autres, facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales (chapitres II à VII).

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération

4 Décision modificative n°1 au budget communal -transfert assainissement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu le budget primitif communal 2020 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 2 mars 2020 ;

M. BOUSSONNIERE explique que suite au transfert du budget assainissement et afin de prendre en compte des dépenses exceptionnelles liées aux annulations de location de salles une décision modificative à hauteur de 34 000€ est envisagée. Il propose de prendre cette somme sur le poste « dépenses imprévues ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la modification suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	34 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	34 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	34 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	34 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	34 000.00 €	34 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

5	Convention de mise à disposition des biens -transfert de compétence assainissement
----------	---

Depuis le 1er janvier 2020, en application de l'article 66 de la loi n 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre Maine Agglo exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres la compétence relative à la construction, l'entretien, la rénovation et l'exploitation des réseaux, des installations et stations de traitements des eaux usées.

En conséquence, la CSMA se substitue aux communes pour les droits et obligations qui leur incombent antérieurement pour l'exercice de cette compétence sur l'ensemble de son territoire.

La commune doit mettre à disposition les biens (canalisations, regards, postes de refoulement, les stations d'épuration) à Clisson Sèvre Maine Agglo.

La communauté d'agglomération reprend l'actif, les subventions transférables et les emprunts en cours.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 66,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1321-1 et suivants fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétence,

VU l'arrêté préfectoral du 1 juillet 2019, approuvant la modification des statuts de la CSMA,

VU le Procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de Château-Thébaud à Clisson Sèvre Maine Agglo, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le projet de convention « Procès – verbal de mise à disposition des biens de la commune de Château-Thébaud à Clisson Sèvre Maine Agglo », ci-annexé,

➤ **DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

➤ **DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Intercommunalité**

-M. le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner 2 élus pour la **commission intercommunale d'accessibilité**. Mme Francine MOREAU (titulaire) et Christophe MATHE (suppléant) sont désignés à cet effet.

-**CLECT** : M. BOUSSONNIERE informe de la réunion de la Commission Locale des Charges Transférées qui nous concerne au titre de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances). La compétence étant intercommunale depuis le 1^{er} janvier cette charge fera l'objet d'un remboursement par l'agglomération car nous assurons toujours le service mais en contrepartie celle-ci sera déduite de notre attribution de compensation. A voir au conseil municipal du 12 novembre.

➤ **Finances :**

M. BOUSSONNIERE rapporte les informations suivantes suite à une rencontre avec la direction de la Trésorerie de Vertou :

-suppression des actuelles Trésoreries du sud Loire à partir de l'an prochain et création d'un pôle unique (recours renforcé à la dématérialisation)

-rapport analytique du trésorier sur les finances de la commune- à voir prochaine commission

- **Sécurité routière sur RD :**
M. GOURAUD informe qu'une rencontre est prévue le 20 octobre avec les représentants du département.
- **Eclairage des aubettes**
M. GOURAUD informe que comme prévu au budget 6 aubettes de cars ont été équipées d'un éclairage autonome par panneau photovoltaïque avec la participation du SYDELA. Une subvention de plus de 9000€ au titre des amendes de police va être perçue.
- **Commission de contrôle des listes électorales.** M. le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner 1 élu. Mme Lysiane DEGOSSE est désignée à cet effet. Il rappelle que par ailleurs 2 citoyens sont proposés par le Maire afin de représenter le Préfet et le Tribunal judiciaire.
- **Création d'un groupe de travail « Porte-Vue »**
Au précédent mandat un groupe de travail spécifique s'est réunie pour ce projet et M. le Maire propose de recréer ce groupe de façon à suivre la mise en service et l'exploitation de l'équipement.
Sont désignés : Valérie LECORNET, Nicolas TOUZEAU, Jean-Michel BOUSSONNIERE, Christophe MATHE, Christophe PRUD'HOMME, Denis ROBIN, Pascal DROUARD, Corinne BRILLOUET, Stéphane DELHOMMEAU et Patrick GOURAUD.
Une réunion est donc envisagée le 2 novembre sachant que le comité de pilotage de l'Agglo doit se réunir le 6 novembre.
- **Vidéoprotection :**
M. le Maire propose de définir un périmètre. Les conseillers expriment en majorité une volonté de mise en place d'une vidéo-protection sur et autour du site du Porte-Vue mais certains souhaitent aussi sécuriser le pôle commercial. M. le Maire valide donc une consultation des entreprises pour le 1^{er} site et en option le 2^{ème} site.
- **Conseil Municipal Enfants :**
Mme LEHUCHER indique que la cérémonie de l'arbre des naissances est prévue le samedi 14 novembre à 11h.
- **Repas des Aînés**
Mme LECORNET rappelle que le repas est annulé mais la commission a choisi de proposer un spectacle le 7 et le 8 novembre.
- **Transports scolaires**
Mme DEGOSSE demande si les horaires ont été revus avec la rentrée. M. le Maire indique qu'il n'y a pas de changement notable.
Mme MAISON a été informée que certains cars n'ont pas de places assises pour tous les élèves ! M. le Maire est très surpris et vérifiera auprès du service de l'agglomération.

Fin de séance à 22h11

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
M.	BLAISE ALAIN		Mme	ELINEAU NATHALIE	
M.	BOUSSONNIERE JEAN MICHEL		Mme	DEGOSSE LYSIANE	
Mme	LECORNET VALERIE		Mme	DELPORTE KARINE	
M.	TOUZEAU NICOLAS		Mme	AUGER EDWIGE	
Mme.	HERMON VIVIANE		Mme	LEMAITRE SEVERINE	
M.	COCHIN THIERRY		Mme	MAISDON SOPHIE	
Mme.	BRILLOUET CORINNE		M.	DELHOMMEAU STEPHANE	
M.	GOURAUD PATRICK		M.	DROUARD PASCAL	
M.	PRUDHOMME CHRISTOPHE		Mme	MOREAU FRANCINE	
Mme	LEHUCHER LAURENCE		M.	MORISSEAU THOMAS	
M.	MATHE CHRISTOPHE		M.	LANDREAU GUILLAUME	
M.	ROBIN DENIS				